

CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

---oo0oo---

DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOIER UNE PLATEFORME
LOGISTIQUE

INSTALLATION CLASSE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SUR LE TERRITOIRE DE
LA COMMUNE DE PLOISY (Aisne)

---oo0oo---

Monsieur Philippe DELEHAYE
Commissaire Enquêteur

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1 - Sur le déroulement de l'enquête publique

La présente enquête publique concerne la demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique, installation classée pour le protection de l'environnement, sur le territoire de la commune de PLOISY (Aisne).

L'enquête publique s'est déroulée dans les conditions réglementaires du Lundi 11 Février 2019 au Mercredi 13 Mars 2019, soit pendant 31 jours consécutifs, pendant laquelle aucun incident n'a été relevé.

Toutes les mesures d'affichage et de publicité ont été correctement mises en œuvre (Journaux et site internet)

La participation du public a été très restreinte, soit un échantillon de 5 personnes (Dont deux à deux reprises) seulement se sont déplacées pour une population de 76 habitants (soit un taux d'un peu plus de 5 %) et ce malgré l'information renforcée du maire à destination des habitants. Pour ce qui est de l'ensemble de la population des communes avoisinantes concernée par le site le pourcentage est de 0,1%.

Toutes les questions posées ont fait l'objet de réponses dans le rapport d'enquête.

2 - Sur le projet en question

Il en ressort :

- ↳ Que suite à l'avis détaillé de la Mission Régionale d'autorité environnementale, le mémoire en réponse de la Société AMF QSE Groupe Andine a répondu pratiquement à toutes les interrogations essentielles relatives au projet.
- ↳ Que les interrogations des communes de CHAUDUN et BERZY LE SEC ont été prises en compte sur la question de la circulation des poids-lourds et que les services de l'état vont être sollicités pour une signalisation plus importante.
- ↳ Que l'ensemble des impacts et risques ont été pris en compte par la Société AMF QSE et qu'une réponse adaptée a été donnée
- ↳ Que la gestion des différents eaux de ruissellement sera pris en compte dans le projet dans sa globalité.
- ↳ Que les services d'incendie et de secours donnent un avis favorable sur le projet

3 – Avis du Commissaire Enquêteur

Attendu que ;

↳ La Société AMF QSE Groupe Andine représentée par Monsieur André-Marie FREMY ont pris en compte toutes les observations émises par les différents services et personnes concernés

↳ La Société AMF QSE Groupe Andine s'engage à respecter toutes les prescriptions des services de l'état

⇒ Le Commissaire Enquêteur émet donc un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dans la zone d'activité du Plateau sur la commune de PLOISY présentée par la Société AMF QSE Groupe Andine représentée par Monsieur André-Marie FREMY

⇒ Le Commissaire Enquêteur recommande toutefois que soit bien pris en compte dans le projet les observations émises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du département de l'Aisne dans son rapport du 11 Février 2019.

Fait et clos à ROCOURT SAINT MARTIN, le 31 Mars 2019

M. Philippe DELEHAYE

